

SPECIAL CONGES BONIFIES

Passerelle des cycles 2023 vers 2024 du vol outre-mer des congés bonifiés

Les cycles ouvrant droits à congés bonifiés :

Les cycles avant L'apparition du décret du 2 juillet 2020 ont un dernier départ de 65 jours en 2023

Les cycles après apparition du décret du 2 juillet 2020 les 65 jours sont maintenus en 2023-et 2024 sous certaines conditions.

L'application du décret du 2 juillet 2020 s'applique aux 3 fonctions publiques, la CGT demande une réunion technique sur ce décret à la Ville de Paris.

Cas particuliers : les agents en accident de travail leurs congés bonifiés sont maintenus sous certaines conditions.

La Ville de Paris applique 1 jour de délai de route au retour :

C'est une autorisation d'absence sous nécessité de service. **ATTENTION :** ce jour dépend du jour de retour de l'agent, exemple je reviens un mardi je ne travaille pas le mercredi, je reprendrai le jeudi, mais si je rentre un samedi je ne travaille pas le dimanche, je reprendrai normalement le travail le lundi.

Ce jour d'autorisation d'absence a pour code dans chronotime 1DR

Critères ouvrant droit aux congés bonifiés sont ceux demandés dans le formulaire « *demande de congé bonifié* ».

Si ce n'est pas suffisant, les critères complémentaires se trouvent dans la Circulaire FP n° 2129 du 03 janvier 2007 relative aux conditions d'attribution des *congés bonifiés* aux agents des trois fonctions publiques.

Calendrier des dates de dépôt des dossiers :

Hiver du 1^{er} janvier au 31 mars

Été du 1^{er} mai à la première semaine de juillet

5 000 agents à la Ville peuvent prétendre au droit de congé bonifié, entre 100 et 120 nouveaux entrants cette année.

Suite au nouveau décret du décret du 2 juillet 2020 :

En 2023 66 % des agents sont concernés par le nouveau décret du 2 juillet 2020

En 2024 95% des agents seront concernés par le nouveaux décret du 2 juillet 2020. Les 6% d'agents restants bénéficient de l'ancien décret.

Chaque année environ 2 000 dossiers sont traités par la Ville de Paris et le Comité CGT Ville de Paris suit attentivement les évolutions des ouvrants droits.

Concernant les reports des congés bonifiés dans le cadre du nouveau décret du 2 juillet 2020 la Ville de Paris refuse l'analyse de la CGT.

La CGT étudie la possibilité juridique de continuer à pouvoir exercer un report.

Calcul des congés bonifiés pour un agent travaillant en cycle administratif soit du lundi au vendredi : 5 jours x nombre de semaine (sans samedi, dimanche, jour férié). Par exemple pour 2023, si l'agent part en congés bonifiés en juillet du Samedi 1 au lundi 31, l'agent pose 19 jours de CA pour le mois.

INFORMATION :

Prime retraite « Retour aux pays » 15 agents de la Ville de Paris en ont bénéficié pour l'année 2023.

Allocation déménagement : Elle a été attribuée à un agent venant d'outre-mer à son arrivée en métropole en tant qu'agent de la ville de Paris.

Pour toutes informations adressez-vous à votre syndicat CGT ou à l'adresse mail suivante :

collectifdomtom.cgt.villedeparis@gmail.com

Bulletin d'adhésion CGT

Nom : Prénom :

Direction : Grade :

Tel : Mail :

Comité des syndicats ville de Paris Bourse du Travail 3 rue du château d'eau 75010

comite.cgt.villedeparis@gmail.com

Paris, le 18 juillet 2023